Les Négociations continuent, l'UNSA toujours présente !

Mardi 13 Décembre 2016 s'est ouverte une nouvelle négociation entre la direction et les organisations syndicales sur les points suivants :

- **La négociation sur un accord de méthodes concernant le PSE**
- **La mise en place d'un CCHSCT**
- **La négociation de l'accord de méthode pour la négociation de l'accord d'entreprise**
- **Le calendrier prévisionnel**

Conformément à sa décision, la délégation **UNSA Euro Cargo Rail** a informé la direction dès le début de cette réunion qu'elle refusait de négocier tout ce qui est en rapport avec le PSE (Accord de méthodes + mise en place d'un CCHSCT) en l'état des réponses apportées lors de la dernière rencontre.

Les Organisations Syndicales ont demandé ensuite à la direction :

- **qu'elle respecte la clause de révision de cet accord** comme prévu à l'article 8.
- **que soit négocié et sécurisé le cas des 156 salariés déjà mobiles.** L'accord de mobilité prévoit à l'article 3.6.D que les salariés ayant accepté leur mobilité ne pourront se voir imposer une nouvelle affectation dans un délai de 3 ans, Sauf en cas de fermeture d'agence !
  Plusieurs questions viennent à l'esprit :
  - combien et sur quels postes sont les salariés ayant accepté une mobilité et sont maintenant positionnés sur des catégories des postes supprimées ?
  - idem pour les salariés mobiles et positionnés sur des agences qui ferment ?
  - quelle sera leur garantie de maintien dans leur nouveau poste ?
  - comment sera respecté le paiement complet de leurs indemnités ?
- **que soit négocié et sécurisé le cas des salariés en cours de mobilité (25) et en refus de mobilité (12)** :
  - où sont et sur quel poste sont ces salariés ?
  - lesquels sont sur des postes supprimés ou des catégories de postes impactés ?
  - comment seront traitées ces personnes de nouveau impactées : reclassement interne ou licenciement économique collectif ?
  - comment traitez-vous les situations où des salariés souhaitent partir avant la fin de la nouvelle procédure ?
- **si les salariés déjà licenciés ou démissionnaires bénéficieront des nouvelles** mesures dans le cas du futur PSE ?

L'accord de mobilité prévoit en son article 2 qu'il est « exclusif de toute projet de réduction d'effectif ».

Les OS demandent donc légitimement un état des lieux des effectifs par poste, avant la mise en œuvre de NPO et à date, démontrant qu'à ce jour chaque départ de salariés refusant la mobilité a été remplacé.

Tout ceci devra être mis par écrit et validé avec les OS signataires.

Dans un souci de démocratie sur ce sujet, la délégation **UNSA Euro Cargo Rail** a accepté que les OS non signataires soient invitées à la négociation de l'avenant type révision bien qu'elles n'y ait pas leur place légalement.

L'UNSA ASSUMERA ET DEFENDRA JUSQU'AU BOUT SA SIGNATURE.

Dans un premier temps, la direction refuse de négocier un avenant à l'accord de mobilité en prétextant que ce dernier concerne des mobilités à effectif constant. Or dans le cadre du PSE nous ne sommes pas dans un cadre de maintiens d'effectif constant.
Dans un second temps, elle accepte suite à une demande collective de l'ensemble des OS

AUJOUR'DHUI L'ENSEMBLE DES OS ETAIENT SUR LA MEME LONGUEUR D'ONDES.

La direction propose une réunion de travail la semaine prochaine, le 21 décembre avec tous les membres du CE sur le sujet du NPO afin de préparer la négociation de l'avenant type révision.

Elle propose ensuite **une seconde réunion, le 04 Janvier 2017** , pour négocier un avenant type révision à l'accord de mobilité afin de soldé les mesures du NPO

Une troisième réunion de négociation d'un Accord de méthode dans le cadre de l'accord d'entreprise est programmée **le 6 janvier 2017.**

Enfin, **une quatrième réunion, le 11 Janvier 2017**, pour négocier l'accord de méthode PSE une fois l'accord sur l'avenant abouti

L'**UNSA Euro Cargo Rail** accepte de négocier l'accord de méthodes concernant la négociation de l'accord d'entreprise.

Vous le constatez, l'agenda social 2017 démarrera sur les chapeaux de roue et l'**UNSA Euro Cargo Rail** y tiendra sa place pour défendre vos intérêts avec toutes les forces dont elle dispose.

Calendrier des prochains rendez-vous

- **21 décembre 2016**
- **4 janvier 2017**
- **6 janvier 2017**
- **11 janvier 2017**

Pour en savoir plus !

Vos Délégués Syndicaux UNSA

M. TBATOU Rafik **unsa.ecr@gmail.com**

M. BENISID Samer **samer.benisid@deutschebahn.com**

Retrouvez cette information, et les plus anciennes, sur unsaferroviairebfc.fr page ECR